Les étapes vers la designation d'un employeur

Premier point de contact

Communiquez avec le bureau de Travail NB dans votre région pour obtenir des renseignements sur les services offerts aux employeurs du Nouveau-Brunswick.

Discussion des besoins en main-d'oeuvre

Un consultant en main d'œuvre travaillera avec vous pour discuter de vos besoins en maind'œuvre et des services d'emploi auxquels vous pourriez avoir droit. Il mènera également une évaluation des besoins.

Prestation des services d'emploi et renvoi à l'immigration

Travail NB tentera ensuite de vous mettre en contact avec les services de l'emploi appropriés.

Lorsque l'immigration est définie comme un besoin en main-d'œuvre, votre évaluation des besoins sera ensuite envoyée à une agente ou agent du programme d'immigration pour être examinée davantage.

Cette personne communiquera avec vous pour discuter de nos

<u>économique</u>. Elle vous invitera possiblement à soumettre une demande de désignation provinciale.